

## Bulletin de liaison de l'AFTC de Franche Comté

Numéro 8 DEC 2005

#### ASSOCIATION DES FAMILLES DE TRAUMATISES CRANIENS DE FRANCHE COMTE

Siège Social: CRRF des Salins de Bregille

7 chemin des Monts de Bregille Haut 25000 BESANCON Tel: 03 81 51 71 58 Email: <u>verove.francis@wanadoo.fr</u>

Haute Saône : Maurice BLANCHOT Tel : 03 84 67 47 63 Jura : Suzanne DAMIEN Tel : 03 84 48 21 65

Territoire de Belfort: Paule PECORARI Tel: 03 84 22 82 52

Montbéliard: Martine RACINE Tel: 03 84194 00 04

Monique NICOLIER Tel: 03 84194 04 00

Membre de UNAFTC 32 rue de la Colonie 75013 PARIS

site: http://www.traumacranien.org



L' AFTC de Franche Comté était présente a l'exposition de peintures réalisées par les traumatisés crâniens de toute la France à la mairie de Sens et organisée par le centre de l'IXY. Met Mme Durand admirent les œuvres exposées par François Billot en présence de sa maman.

#### Le mot du président

L'année 2005 se termine sur une note optimiste.

Après deux années à se battre pour que l'UEROS de Salins vienne sur Besançon et pour la mise en place d'un accueil de jour, la DDASS du Doubs a donné son feu vert pour que le projet voie le jour. L'AFTC de Franche Comté sera structure porteuse et l'ADAPEI de Besançon structure gestionnaire.

C'est une grande marque de confiance qui nous est témoignée. Nous en parlons plus longuement dans ce numéro.

Nous participons également aux travaux du comité de pilotage de la Maison d'Accueil Spécialisée dont la structure porteuse est la fondation Arc en Ciel qui gère l'établissement de Héricourt. L'avant projet qui nous a été présenté en novembre est riche d'aménagements de qualité pour nos blessés les plus sévèrement touchés.. Cette MAS, spécialisée pour cérébro-lésés est prévue pour 40 lits et sera construite à neuf à Lure en Haute Saône.

Des structures d'accueil se créent donc dans la région et la prochaine présentation de l'étude épidémiologique le 2 février 2006 sera l'occasion de montrer qu'il ne faut pas s'arrêter là. Venez nombreux à cette présentation riche d'enseignements.

Un bravo à nos animateurs de la région de Montbéliard qui organisent avec la SPA des sorties pour nos compagnons abandonnés. Nos blessés qui promènent chaque vendredi les chiens de la SPA d'Allondans sont ravis de se rendre utile de façon aussi agréable.

Enfin, n'oubliez pas notre prochaine fête des rois qui nous réunira amicalement le 7 janvier prochain autour d'un repas et d'un spectacle.

En attendant, joyeuses fêtes à tous et très bonne année 2006

Francis VEROVE Président

#### **COTISATIONS**

Dans le but de simplifier les adhésions et les cotisations, nous vous demandons de prendre note des informations suivantes

Cotisation avec « Résurgence » ( 2 numéros par an ) : **43 Euros** Cotisation sans Résurgence : **29 Euros** 

L'appel de cotisation est fait après l'assemblée générale et court à compter <u>du premier</u> avril

**Pour les nouveaux adhérents** qui nous rejoignent en cours d'année, un abattement de 3 Euros avec Résurgence, 2 Euros sans. sera appliqué pour chaque mois écoulé.

Les adhésions et cotisations sont à adresser à :

Colette MEISTER 19 rue de la Fraternité 90000 BELFORT



#### **AFTC** de Franche Comté

Association des Familles de Traumatisés Crâniens

# QUELLES SOLUTIONS SOCIO-PROFESSIONNELLES PROPOSER AUX PERSONNES CEREBRO-LESEES APRES TRAUMATISME CRANIEN EN FRANCHE-COMTE?

Le traumatisme crânien, véritable épidémie silencieuse dans notre société, frappe surtout une population jeune et près de 1500 personnes par an dans notre région. Dans 80% des cas, ils ont pour origine un accident de la voie publique.

L'AFTC et l'ADNA sont à l'origine d'une enquête régionale épidémiologique publiée en 2005.

Nous vous invitons à participer à une matinée de débat et de réflexion, à partir de cette enquête, organisée à l'amphithéâtre de la Chambre de Commerce du Doubs, 46, avenue Villarceau – 25000 BESANCON

#### Le 2 février 2006 de 9h30 à 12h00 (accueil à partir de 9h00)

Sous la présidence du Professeur Jean-Luc CHOPARD, Chef du Service de Médecine légale

9h30 – 9h45 : Introduction : Monsieur Francis VEROVE, Président de l'AFTC de Franche-Comté

9h45–10h15 : Etude épidémiologique réalisée en Franche-Comté, méthodologie, résultats : Docteur WORONOFF, ORS

10h15 – 10h45 : Quelles conséquences en terme de besoins ? Docteur GALMICHE, Coordonnateur de l'UEROS

10h45 – 11h15 : Etat des réalisations en France, Docteur NORTH, Président de l'association France Traumatisme crânien

11h15 – 11h45 : Etat des réalisations en Europe, Professeur TRUELLE

11h45 – 12h 15: Questions des participants - débat

12h15 – 12h 30 : Conclusion, Monsieur Jean BARUCQ, Président de l'UNAFTC sur le thème de la politique d'accompagnement des Traumatisés crâniens

Merci de nous confirmer votre présence par courrier, téléphone ou mail à

AFTC de Franche-Comté

CRRF des Salins de Bregille, 7 chemin des Monts de Bregille Haut – 25000 BESANCON

Tél.: 03.81.51.71.58

E mail: verove.francis@wanadoo.fr

## **Portrait**



Le témoignage d'Abdellali BELGAMANI



Né en 1979, accidenté le 11 Juillet 2001-choc entre un scooter et un taxi pendant mes vacances au Maroc-trois mois de coma.

Rapatrié sur la France dix jours plus tard; d'abord à Besançon puis à l'hôpital de Montbéliard; et puis le centre d'Héricourt, pendant deux ans ...

Aujourd'hui, Abdel est tétraplégique avec des difficultés de langage et de nutrition, a besoin d'une aide constante à notre domicile; très entouré par toute la famille, nous ses parents, ses trois frères et deux soeurs, une belle soeur et un beau frère très présents.

Sa maman, <u>Halima</u>, témoigne aussi : depuis notre arrivée à Montbéliard, j'ai trouvé une aide auprès de l'AFTC, présente même en réanimation à l'hôpital, conseils, documentations pour les démarches et la compréhension de ce qui nous arrivait, dans la galère de cette nouvelle vie entre Maroc et France.

Les rencontres avec les familles nous ont aidé dans notre dur parcours; une sincère amitié nous réunit.

Mon souhait ainsi que celui de son papa serait qu'Abdel retrouve plus d'autonomie pour continuer sa vie. Très sportif c'était un jeune homme plein d'avenir, un diplôme de commerce international à l'IUT de Belfort, inscrit pour une licence en Institut universitaire professionnel d'ingénierie du commerce et de la vente à Paris !... Un bel avenir brisé par cet accident; pour lui et toute la famille le même TRAUMATISME, surtout pour son petit frère Morad.

Ce témoignage a été recueuilli lors d'un après-midi, autour d'un super couscous avec Xavier, Pascal, Monique, Martine au domicile d'Abdel.

Et si vous lui écriviez ? Vous pouvez le joindre :

7 rue des fimilles de 1944 25200 Montbéliard

ou au : 🖀 03.81.96.77.42

## A Besançon, (vous savez, dans le Doubs)

\* en revanche, RIEN, toujours rien. Aucune demande, aucune réponse à nos questions, aucun intérêt pour les quelques propositions faites, aucun contact... Alors, RIEN.

Il reste à s'interroger, gravement.

\* quelques nouvelles cependant de notre association :

- d'abord un conseîl d'administration un peu exceptionnel le 8 Octobre dernier :
Où Francis VEROVE confirme, ce qu'il avait déjà dit, qu'il laissera la présidence à la
prochaine A.G. de Mars 2006 et Jean GUYOT également qui se retirera du C.A. et de la
vice-présidence pour le Doubs, trop pris qu'ils sont par d'autres activités.
Le président s'interroge sur nos relations à avoir avec l'union nationale des A.F.T.C.,
faut-il en rester membre où faut-il devenir une simple amicale?

IL FAUT UNE RELEVE . IL FAUT DES CANDIDATS PARMI VOUS faites le pas et écrivez nous votre candidature.CA PRESSE .

\* ensuite, fin Novembre il a fallu quitter le bureau occupé aux Salins de Brégille depuis déjà cinq ans environ - c'était prévu nous dit-on -Déménagement en trois jours dans un local proche (à la résidence N.D. 2 rue des frères Chaffanjon) derrière leCRF. Avec une organisation décidée par le président résolument modernes : le courrier chez lui à Dambenoit, le téléphone chez Martine Racine à Montbéliard, l'ordinateur avec Internet, le Web, la toile etc. chez Francis Marotel à Saint-Vit. Nous voilà résolument virtuels!

\*nous osons encore une proposition d'activités pour nos blessés, qui aura peut-être plus de succès, avec l'association FLOREAL qui propose des occupations,tous les après-midis, de peinture, de sculpture, de danse, de musico-thérapie, de lecture, de relaxation,48 b rue de Belfort à Besançon. Si par hasard cela interresse quelqu'un, qu'il écrive pour avoir le programme.

#### \* FN BREF:

-comme cela a été souhaité, nous ferons un tirage pleine page des différents portraits de blessés qui ont été publiés dans le bulletin et les rassemblerons. Il seront biens à disponibles.

-Nous espérons bien que vous viendrez manger le baeckoffe entre nous le Samedi 7 Janvier 2006, à midi, à la salle paroissiale de VIEUXCHARMONT C'est bon et pas cher( 6 ou 8 euros) et ça peut réchauffer !

Et puis en cette période de Noël et de voeux,

pourquoi ne pas croire au Père Noël?

C'est bien lui qui amène de la joie et des cadeaux... ?

En tous cas, très bonne année à tous !



## L'APPLICATION DE LA NOUVELLE LOI Du11 FEVRIER 2005

Au 1er janvier 2006, de nouveaux droits et un nouveau lieu d'accueuil pour les personnes en situation d'handicap se mettent en place,

## 1/ La maison départementale des personnes handicapées

constitue dorénavant l'accès unique aux droits et prestations destinées aux personnes en situation de handicap et à leur aidant famillial.

La maison départementale vous accueuille, vous informe et évalue avec vous vos besoins de compensation( aide humaine, aide technique, aide animalière, aménagement de votre logement, orientation ).

Certaines maisons sont déjà en place, d'autres sont en train de se constituer. Pour connaitre la situation dans votre département, vous pouvez contacter nos correspondants.

L'AFTC y sera reprsentée aux côtés de l'APF dans le Jura : Bravo à nos collègues.

Souhaitons que ce soit le cas dans les autres départements.

## 2/ La comission des droits à l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

est la nouvelle instance en charge des décisions d'attribution des prestations et d'orientation. Elle remplace la CDES et la Cotorep.

Elle va se mettre en place progressivement au sein des maisons du handicap.

Retenir que les décisions prises antérieurement par les CDES et Cotorep restent valables jusqu'à leur terme prévu. Si vous faites une demande de prestation de compensation avant le 1er juillet 2006, elle pourra vous être versée rétroactivement, en justifiant vos dépenses depuis le 1er janvier 2006.

## Les missions de la commission des droits et de l'autonomie :

- \*se prononcer sur l'orientation de la personne en situation de handicap et les mesures propres à assurer son insertion scolaire, professionnelle ou sociale
- \* apprécier les taux d'incapacité de la personne en situation de handicap
- \*justifier l'attribution de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé(ex AES) et de l'Allocation Adulte Handicapé et éventuellement son complément .
- \*Attribuer la prestation de compensation
- \*apprécier la capacité de travail et reconnaitre la qualité du travailleur handicapé
- \*statuer sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap de plus de 60 ans hébergés dans des structures adaptées.

La comission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées est compétente pour les demandes déposées avant le1er janvier auprès des anciennes comissions et n'ayant pas donné lieu à une décision.

## 3/La prestation de compensation

est un nouveau droit accordé à compter du 1er janvier2006 sur la Comission des droits à l'autonomie pour toutes personnes en situation de handicap agée de 20 à 59 ans . Elle est versée par le Conseïl Général . Pour les familles bénéficiaires de l'AEEH(Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé)La prestation de compensation sera versée seulement pour l'aménagement du logement et du véhicule.

Elle devrait permettre de financer :

\*votre aide humaine, y compris le cas échéant, celle apportée par votre aidant famillial

\*vos aides techniques

- \*l'aménagement de votre logement et de votre véhicule, ainsi que les éventuels couts de transport.
- \*des charges spécifiques ou exceptionnelles, comme celles relatives à l'acquisition ou l'entretien de produits liés au handicap

\*votre aide animalière

#### Comment l'obtenir?

Avec l'équipe de la maison départementale, vous serez amené à évaluer vos besoins au regard de vos projets. Cette évaluation aboutira à l'élaboration d'un plan personnalisé de compensation. C'est sur la base de ce plan que la Comission des droits et de l'autonomie déterminera le montant de votre prestation de compensation.

Bien sur tout ne sera pas effectif immédiatement . La priorité au 1er janvier sera d'abord de renforcer les conditions d'accueuil et d'information et puis le reste devrait suivre... ( amalype HIF dec. 01)

#### ACTUALITES SOCIALES HEBDOMADAIRES N°2410 3 JUIN 2005

# Les centres d'aide par le travail dans la tourmente

La logique comptable actuelle va-t-elle mettre en péril les centres d'aide par le travail, qui ont pourtant fait leurs preuves ? Malgré la volonté affichée du président de la République de faire du handicap un chantier prioritaire, les gestionnaires de ces structures de travail protégé dénoncent la diminution des financements publics qui fait peser des charges de plus en plus lourdes sur leurs comptes commerciaux. Ils craignent que soit dénaturée leur mission, à l'articulation du social et de l'économique.

« Depuis plus

de 15 ans,

le compte

commercial

est toujours

plus sollicité »

Le flou. A lui seul, ce mot en dit long sur l'environnement des centres d'aide par le travail (CAT). Car si la

loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées comporte des avancées certaines et fait valoir les principes de non-discrimination et de choix d'un projet de vie, elle, n'en suscite pas moins de nombreuses inquiétudes pour les responsables de ces structures.

En effet, son applica-

tion est largement subordonnée à la parution de nombreux décrets. Pas moins de « 80 dispositions réglementaires sont attendues. Elles seront regroupées au sein d'une cinquantaine de décrets », chiffrait Jean-Jacques Trégoat, directeur général de l'action sociale à l'occasion du dernier congrès de l'Association nationale des directeurs et cadres de CAT (Andicat), qui regroupe près des deux tiers des responsables de ces structures (1).

Créés en 1954, les centres d'aide par le travail ont, selon la circulaire du 8 décembre 1978, « une double fina-

> lité : faire accéder, grâce à une structure et des conditions de travail aménagées, à une vie sociale et professionnelle, des personnes handicapées momentanément ou durablement incapables d'exercer une activité professionnelle dans le secteur de production ou en ateliers protégés ; permettre à celles d'entre ces personnes qui ont manifesté par la suite des capacités suffisantes de quitter le centre et d'accé-

der au milieu ordinaire de travail ou à un atelier protégé ». Tout en étant juridiquement des établissements sociaux, relevant des dispositions relatives aux institutions sociales et médico-sociales, les CAT sont aussi des structures de mise au travail et, en cela, se rapprochent des entreprises. Cette dualité est au cœur même de leur origine.

Le financement de ces structures se compose d'un compte social, alimenté par l'Etat, destiné à la rémunération des personnels et aux activités sociales, et d'un compte commercial – ou économique – alimenté par les prestations de services des travailleurs handicapés et la commercialisation du produit de leur travail. « Or le financement des CAT se réduit chaque année depuis plus de 15 ans

et le compte commercial est toujours plus sollicité, mettant les CAT soit en déficit, soit en équilibre précaire », s'alarme Gérard Zribi, président d'Andicat.

Pour preuve, jusqu'en octobre 2003, date du décret budgétaire, comptable et financier pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux, le compte économique ne devait payer que les salaires directs des travailleurs handicapés, les matières premières et les investissements professionnels. Or, dans sa version actuelle, le nouveau texte réglementaire prévoit aussi la participation des CAT, via leur compte commercial, au co-financement du siège social de leur organisme gestionnaire.

## Charges brutes ou valeur ajoutée ?

Loin de remettre en cause l'intérêt des sièges sociaux et le fait qu'ils doivent disposer d'un financement suffisant pour assurer la création et la gestion d'établissements, les directeurs de centres d'aide par le travail sont très inquiets. Certains établissements ne pourront pas faire face à une telle charge. En effet, le calcul retenu est effectué sur les charges brutes des comptes commerciaux. Or Andicat a fait ses calculs : pour une association qui gère plusieurs CAT employant 300 travailleurs handicapés, la participation du compte économique devrait s'élever à 90 000 € par an. Si le calcul était établi sur la valeur ajoutée (chiffre d'affaires diminué des charges de production), la participation se monterait à 30 000 €, soit trois fois moins. Les gestionnaires ont donc multiplié les démarches pour obtenir, dans le cadre de la concertation interministérielle engagée autour du décret (2), que la contribution des comptes commerciaux aux frais de siège soit indexée sur la valeur ajoutée, ce qui, soulignent-ils, représente déjà une somme considérable. Reçu le 9 mai à la direction générale de l'action sociale, Gérard Zribi

<sup>(1) «</sup> Les CAT au bord de l'asphyxie ? Pour un rapport rénové avec les pouvoirs publics », les 16 et 17 mars 2005 à Paris - Andicat : 1, avenue Marthe - 94500 Champignysur-Marne - Tél. 01 45 16 15 15.

<sup>(2)</sup> Rappelons que le Conseil d'Etat a rejeté les recours contre la première version du décret budgétaire et comptable - Voir ASH n° 2404 du 22-04-05, p. 11.

#### ACTUALITES SOCIALES HEBDOMADAIRES N°2410 3 JUIN 2005

estime n'avoir obtenu aucune assurance que l'on revienne sur cette mesure. Pour lui, le mode de calcul retenu risque de provoquer des déficits structurels importants dans 85 % à 90 % des CAT (contre 20 % actuellement).

Autre problème de taille: la sortie du dispositif « 35 heures ». En l'absence de pérennisation du financement public ou d'un autre relais, faudra-t-il licencier 6 % des personnels d'encadrement? Si tel était le cas, les gestionnaires redoutent une dégradation de l'accompagnement des personnes handicapées et l'apparition de conflits sociaux.

Le contexte économique général contribue également à rendre les comptes commerciaux des CAT très tendus, alors que, depuis plusieurs années, ils sont de plus en plus sollicités pour couvrir des dépenses autrefois financées par le budget social, comme certaines charges obligatoires liées à la rémunération des personnels d'encadrement. Dénonçant le désengagement de l'Etat et la logique de rationalisation des coûts, les responsables évoquent la menace d'un risque majeur : celle de voir s'opérer une sélection des travailleurs en CAT selon des critères de productivité à l'encontre de leur mission avant tout humaine et à l'articulation du social et de l'économique.

#### Des avancées à confirmer

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (1) vient encore ajouter son lot d'inconnues. Certes, elle comporte de nombreuses dispositions en faveur des usagers, qui tendent à rejoindre celles de droit commun. Par exemple, elle ouvre aux travailleurs handicapés un droit à congés au sens large (congés payés, congés pour événements familiaux, pour enfants malades, congé parental d'éducation...) qui vient, surtout, conforter et officialiser des pratiques de terrain, jusque-là souvent inégales. Les travailleurs handicapés. pourront avoir accès à des actions d'entretien des connaissances, de maintien des acquis scolaires et de formation. La validation des acquis de l'expérience (VAE) va également leur être ouverte, dans des conditions qui restent à fixer par décret. Cette loi instaure aussi un dispositif « passerelle »

permettant aux personnes accueillies en CAT de signer un contrat avec un employeur du milieu ordinaire et de bénéficier, à l'initiative du CAT, d'une convention d'appui pour accompagner la transition entre le milieu protégé et le milieu ordinaire. Si cette intégration échoue, la loi prévoit un « droit au

retour » en centre d'aide par le travail.

Par ailleurs, la loi de rénovation de l'action sociale et médico-sociale de 2002 préconise, pour les usagers, l'établissement d'un contrat de séjour. La loi du 11 février 2005 estvenue préciser ce point. Ce contrat, qui doit être signé à l'entrée en établissement social et médicosocial, aura la dénomination spécifique de « contrat de soutien et d'aide par le travail » pour les personnes admises en CAT.

Toutes ces mesures marquent assurément des avancées, bien que certaines

d'entre elles soient encore soumises à la parution de textes d'application... Ce qui incite bon nombre de syndicats et d'associations, à l'image d'Andicat, à insister pour être consultés sur les différents projets de décrets afin de faire part de leur expérience et de leur expertise de terrain.

Ce qui inquiète, en revanche, c'est le statut financier des travailleurs de CAT. Jusqu'ici, leurs revenus se composaient de la garantie de ressources des travailleurs handicapés - composée d'un salaire direct versé par les centres d'aide par le travail et d'un complément de rémunération - et de l'allocation, à taux partiel, aux adultes handicapés, financée par l'État et versée par la caisse d'allocations familiales. Le nouveau système de rémunération s'annoncerait-il plus prometteur et plus important ? Là encore, seule la parution des décrets permettra de lever les inquiétudes et de clarifier le caractère pour le moins opaque de ce nouveau statut. La loi prévoit en effet la transformation de la garantie de ressources des travailleurs handicapés en une rémunération garantie versée par l'établissement ou le service d'aide par le travail. Pour la financer, les employeurs recevront, pour chaque personne handicapée accueillie, une aide au poste à la charge de l'Etat.

Cette aide sera-t-elle une réplique de la garantie de ressources ? Ce changement permettra-t-il d'améliorer le niveau des revenus des travailleurs handicapés, situé aujourd'hui entre 80 et 88 % du SMIC (garantie de ressources + allocation aux adultes handicapés) ? « Cette aide sera-t-elle suffisante

Le nouveau

système de

rémunération

permettra-t-il

d'améliorer

le niveau

des revenus

des travailleurs

handicapés?

pour remplir les missions imparties?, s'inquiète également Fernand Tournan, président de l'Association pour adultes et jeunes handicapés. Et si tel n'était pas le cas, faudra-t-il encore puiser dans les comptes commerciaux des CAT? Cette aide au poste sera-t-elle plus motivante pour les travailleurs ? Car, à défaut, nous risquons fort de voir les effectifs des CAT diminuer », ajoute-t-il. D'autant qu'il apparaît déjà clairement que, pour les quelque 30 000 travailleurs possédant un habitat autonome, le faible niveau de rémunération actuel pose

problème, certains envisageant même une entrée ou un retour en foyer d'hébergement, solution pourtant plus onéreuse pour la collectivité et moins favorable à l'intégration.

Dans un tel contexte, les gestionnaires des centres d'aide par le travail se sentent menacés. Leur ratio de personnel, toutes catégories confondues, est passé, ces 15 dernières années, de 1 professionnel pour 4 travailleurs handicapés à 1 pour 5,5. Ils ont souvent été contraints de financer sur les comptes commerciaux un poste, voire un poste et demi, d'encadrement. « Veut-on l'asphyxie des CAT? », s'interroge Gérard Zribi, qui dénonce le décalage entre l'affirmation des droits des usagers et une logique comptable « irréaliste » qui ignore la réalité du fonctionnement des structures. Avec le risque, soulignet-il, que la logique de défiance des autorités de contrôle à l'égard des gestionnaires ne tue toute créativité et tout esprit d'initiative. Pourtant, rappelle Gérard Zribi, « bien loin d'être des structures vermoulues, les CAT constituent l'un des meilleurs systèmes de travail protégé en Europe et expérimentent pour des populations défavorisées de nouveaux modes de production, d'échanges et de relation ».

(1) Voir ASH n° 2394 du 11-02-05, p. 15.

### LA VIE DE L'ASSOCIATION

#### Montbéliard et Belfort

- Notre dernière <u>réunion des familles</u> pour l'année a eu lieu le 7.12, l'organisation de la fête des rois du 7 Janvier fût au centre de nos discussions : le repas, les boissons, la salle reviennent aux adhérents de Montbéliard. Nos amis de Belfort se chargent de l'animation (chanteur + tombola). Avec des lots fournis par nous tous pour une bonne après-midi animée.
- D'autre part la <u>mise en place de visites à la S.P.A. d'Allondans</u> avec trois de nos blessés pour sortir des chiens : vif succès. Dommage,les conditions météo nous ont un peu freiné mais dès que possible nous continuerons.
- <u>Participation au projet d'une M.A.S à Lure</u> de 40 lits portée par la fondation Arc en ciel. Centre Héricourt.
   Nous y serons représentés.
- Toujours à notre échelle un travail de fourmis pour représenter l'association.

Nous souhaitons à nos adhérents de Montbéliard, Belfort et bien sûr de toute la Franche-Comté, de bonnes fêtes et le souhait de nous retrouver nombreux en famille le 7 Janvier.

#### Dans le Jura

- En Septembre, nous avons participé à <u>deux journées de Sécurité Routière</u> à Poligny avec les enfants des collèges de la ville. Francis Marotel est venu nous seconder lors de la deuxième journée.
  - Nous étions avec l'AFP; les jeunes étaient très réceptifs car à cette date, plusieurs accidents, impliquant des jeunes, s'étaient produits dans la région.
- A la préfecture dernièrement, toutes les associations, et bien sûr l'AFTC/FC ont rencontré Monsieur le Préfet, Monsieur Bailly,président du Conseil Général et les directeurs des services de santé afin de mettre en place les six membres représentant les associations qui siègeront à la <u>Commission exécutive de la maison du Handicap</u> qui devrait ouvrir en Janvier 2006. Il semblerait que, pour l'instant, nous n'en soyons qu'au début. L'AFTC siègera donc dans cette commission en association avec l'APF.
- <u>Nous poursuivons nos permanences</u> le troisième jeudi de chaque mois dans les locaux de l'APF, 29A, rue des Toupes, à Lons le Saunier. Nous n'avons eu la visite que d'une seule famille pour l'instant mais nous ne perdons pas l'espoir d'en rencontrer d'autres!
- Le Jura souhaite de joyeuses fêtes et adresse ses meilleurs voeux à toutes les familles de l'Association, sans oublier les membres du bureau et notre Président!

Venez nombreux à la fête des rois le 7 Janvier!

### Actualités des dossiers :

1/ Après quelques a termoiements de quelques partenaires, la décision prise de <u>transferts de l'UEROS de SALINS à BESANCON</u> se concrétise... Pour l'instant au niveau des dossiers

Le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales du Doubs a décidé de confier la responsabilité juridique de l'UEROS à l'AFTC (belle reconnaissance ! N'est-ce-pas) et sa gestion à l'ADAPEI (lettre du 27-11-05).

C'est donc l'AFTC qui devient promoteur du projet de délocalisation de l'UEROS devant le CROS(Comité Régional d'Organisation de la Santé). Le président et Jean Guyot ont déposé un dossier le 29-11-05, dans lequel est sollicité également l'avis d'opportunité de créer à l'horizon 2006-2007 un accueuil de jour, structure nécessaire et complémentaire, nous semble-t-il, à l'unité d'évaluation.

Alors afin d'enrichir ces divers projets et réalisations, nous vous sollicitons faites-nous part de vos expériences , de vos souhaits, de vos attentes . Notre association est enfin reconnue. Elle ne peut rester en marge, et ne pas accompagner les attentes de nos traumatisés crâniens, partie prenante de ces réalisations.

Vos remarques et suggestions nous sont nécessaires pour rester crédibles dans les comités de pilotage qui vont se mettre en place. Avec votre vêcu, nous pouvons faire évoluer les besoins et les attentes, trouver ensemble des solutions, si vous en avez la volonté. Bien cordialement à vous. J.G.

## 2/<u>Les conclusions de l'étude épidémiologique</u>, les traumatismes craniens: conséquences familiales, scolaires et professionnelles

dont on vous a donné les grandes lignes à la dernière assemblée générale, seront présentées par le corps médical en présence (attendue) des divers décideurs et financeurs

## Le Jeudi 2 Février 2006 de 9h30 à12h30

## à la Chambre de commerce et d'Industrie de Besançon (av.Villarceau)

Vous avez déjà pu lire, page3 de ce bulletin, la densité du programme et la qualité des intervenants.

Ne manquez pas ce rendez-vous qui nous concerne tant: c'est notre intérêt à tous et aussi, un peu, notre devoir.